



## CDGR – Permanence Balisage

Fo reçu par la direction de CDGR le 24 mars dernier:

**NON à la nouvelle organisation horaire!**

Roissy, le 3 mars 2010

La direction de CDGR souhaite appliquer à partir du 1<sup>er</sup> avril une nouvelle grille horaire pour le groupe de travail du balisage. Considérant que les agents concernés n'avaient été ni informé, ni consulté sur les considérants qui amenaient la direction à vouloir imposer cette nouvelle grille, FO avait demandé à la direction de CDGR par courrier en date du 12 mars, de sursoir à l'application de cette nouvelle grille horaire.

***Devant le refus de la direction et sollicité par les agents, FO a demandé à être reçu par la direction de CDGR pour à nouveau demander de sursoir. Cet entretien a eu lieu le 24 mars.***

Le directeur de CDGR n'a pas estimé devoir répondre favorablement à notre demande estimant que cette grille prenait en compte les desiderata des agents et qu'aux dires de la direction de CDGR, la moyenne calculée du décompte des heures réalisées sur l'année 2009 présenterait un déficit de 40 heures.

***FO s'est fait le porte parole du groupe de travail en réitérant sa demande d'une réunion de présentation collective au groupe de travail avant toute application de cette nouvelle grille. Réunion qui aurait pour but de présenter le décompte individuel et global des heures réalisées sur l'année 2009 et ainsi sur cette fameuse moyenne calculée qui selon CDGR amènerait un déficit de 40h.***

La direction de CDGR a répondu que ces réunions avaient déjà eu lieu au 2<sup>ème</sup> semestre 2009 et que par la suite la nouvelle grille avait été discutée avec les agents, leurs desiderata pris en compte avec le choix de 15 minutes supplémentaires en début de service soit un nouvel horaire à 5h30.

***Nous avons fait part de notre étonnement car à notre connaissance les dernières réunions d'information aux agents dataient du 12 février 2009. A notre demande de connaître les dates de ces dites réunions, aucune réponse n'a été apportée par CDGR. Toutefois, le directeur s'est engagé à nous communiquer dans les plus brefs délais les dates et les comptes-rendus de ces réunions.***

Le Directeur s'est simplement proposé de faire un point sur l'application de la grille 3 mois après sa mise en place.

***Pour FO comme pour les agents, cette grille n'est pas acceptable en l'état. Nous avons informé le directeur que le syndicat FO en tant que signataire de l'accord sur le travail de nuit allait convoquer la CMOS (commission de mise en œuvre et suivi de l'accord)***

FO a fait le compte rendu de cet entretien aux agents et pour eux comme pour FO, les réponses de CDGR ne conviennent aucunement. C'est pourquoi, ils ont demandé unanimement au syndicat FO de déposer un préavis de grève pour le 1<sup>er</sup> avril qui porte sur les revendications suivantes:

- Pour le maintien du tableau de service actuel; Contre la mise en application de la nouvelle organisation horaire à partir du 1<sup>er</sup> avril;
- Pour le déclenchement d'une réunion d'information, avec la totalité du groupe de travail et l'organisation syndicale, sur le mode de calcul des périodes de modulation du groupe de travail faisant ressortir une moyenne de 40H de déficit / agent et la restitution du bilan global et individuel des heures réalisées en 2009;
- Pour l'instauration d'une communication efficace et responsable permettant un véritable dialogue.